

2019-15

# L'AGRICULTURE URBAINE : UN OUTIL DÉTERMINANT POUR DES VILLES DURABLES

La juxtaposition des termes « agriculture » et « urbaine » sonne comme un paradoxe de nos jours, tant nos cités se sont artificialisées et déconnectées du monde rural. Pourtant, dans certains pays, une partie significative de l'alimentation reste produite en ville ou à proximité immédiate ; c'était aussi le cas en France jusqu'à une époque relativement récente.

*« En reconnectant les citoyens et citoyennes avec le vivant, l'agriculture urbaine peut offrir les conditions d'une transition écologique et sociétale mais aussi alimentaire. A ce titre, elle mérite d'être soutenue. »*

Alors que 80 % de la population est désormais citadine et que la vulnérabilité de notre système alimentaire s'accroît du fait du changement climatique et de la raréfaction des ressources fossiles, les projets de production végétale, et parfois même animale, se multiplient au sein des agglomérations. L'association française d'agriculture urbaine professionnelle (AFAUP) ne

recensait que 6 structures professionnelles en 2013 ; elles sont 300 aujourd'hui.

A vocation marchande ou non marchande, professionnelle, publique ou associative, low-tech ou high-tech, dans des parkings ou des usines désaffectées, des containers, des jardins ou sur les toits, les formes d'agriculture urbaine sont très variées de même que les services d'intérêt général qu'elle peut rendre : climatisation naturelle, désartificialisation et dépollution des sols, préservation de la biodiversité, renforcement des liens humains, de la citoyenneté et de la démocratie, reconnexion avec l'alimentation et le monde agricole, dynamisation de l'économie, création d'emplois et insertion professionnelle, gestion des flux d'eau et des déchets...

Pour autant, comme l'avis le montre, tous les projets ne répondent pas d'une manière identique aux enjeux de durabilité et de résilience des villes. C'est pourquoi le CESE formule des préconisations visant à soutenir les projets d'agriculture urbaine les plus vertueux, en leur permettant de disposer des espaces nécessaires grâce à une adaptation des règles d'urbanisme et des pratiques architecturales, en appelant à la conception d'outils juridiques adaptés, en encourageant le développement de partenariats territoriaux ou en mobilisant la recherche et la formation au service des acteurs concernés.



**Pascal MAYOL**

est ingénieur écologue et membre associé au conseil scientifique de la FNH. Il est représentant des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement et siège à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

**Contact :**

pascal.mayol@lecese.fr  
01 44 43 64 22



**Étienne GANGNERON**

est paysan en agriculture biologique, vice-président de la FNSEA et président de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation

**Contact :**

etienne.gangneron@lecese.fr  
01 44 43 64 01

Version non définitive

# LES PRÉCONISATIONS DU CESE

## SOUTENIR UNE AGRICULTURE URBAINE RESPONSABLE, INSCRITE DANS UNE PERSPECTIVE DE VILLES RÉSILIENTES

- Mettre en œuvre une politique d'encouragement au développement de l'agriculture urbaine en soutenant les projets s'intégrant dans l'alimentation territoriale et/ou offrant des fonctions environnementales, sociales et sociétales
- Orienter les aides publiques pour assurer la rémunération des services rendus et la juste rétribution des agriculteurs urbains et agricultrices urbaines

## ACCÉLÉRER LA TRANSITION ALIMENTAIRE EN RENFORÇANT LES LIENS ENTRE COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES, AGRICULTURE LOCALE ET PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

- Assurer la complémentarité entre agricultures urbaine, périurbaine et rurale en généralisant les Projets alimentaires territoriaux (PAT)
- Donner plus d'espace aux arbres en ville

## OFFRIR À L'AGRICULTURE URBAINE LES ESPACES NÉCESSAIRES POUR PERMETTRE SON DÉPLOIEMENT

- Intégrer dans la réforme du droit foncier, une réflexion sur des dispositions spécifiques à l'agriculture urbaine dans le cadre du statut du fermage»
- Associer et impliquer les collectivités locales dans l'émergence et l'accompagnement des projets (conception de conventions-types, contractualisation entre producteurs urbains et restaurants collectifs locaux, création d'une responsabilité Agriculture urbaine)
- Modifier les règles d'urbanisme dans l'objectif « zéro artificialisation nette »
- Adapter les pratiques architecturales
- Elaborer des indicateurs pour favoriser et mesurer le développement durable de l'agriculture urbaine, et éclairer les décisions publiques
- Encourager le déploiement de l'agriculture urbaine grâce à des mesures fiscales (exonération temporaire de la taxe foncière sur le non bâti, prise en compte des projets d'agriculture urbaine et de naturalisation pour le calcul de la taxe foncière sur le bâti)

## RENFORCER LES LIENS SOCIAUX, L'INTERDÉPENDANCE ET LE LIEN À LA NATURE

- Consolider les statuts juridiques des jardins collectifs
- Promouvoir les apports de l'agriculture urbaine pour renforcer la cohésion et l'insertion sociales notamment dans le cadre de la réforme de l'Insertion par l'Activité Economique
- Inventorier et développer les jardins scolaires potagers

## MOBILISER FORMATION ET RECHERCHE POUR FAIRE DE L'AGRICULTURE URBAINE UN OUTIL EFFICACE D'AMÉLIORATION DE LA RÉSILIENCE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

- Introduire des modules sur l'agriculture urbaine dans la formation des professionnels concernés (architectes, urbanistes, BTP, paysagistes, agronomes, agents des collectivités territoriales) et sensibiliser les professionnels des secteurs sociaux, éducatifs et sanitaires
- Poursuivre, développer et pérenniser les programmes de recherche et d'expérimentation (services sociaux, environnementaux et modèles économiques)
- Renforcer les approches interdisciplinaires (développement d'observatoires territoriaux...)